VILLE DE CACHAN

Recensement citoyen

(https://ville-cachan.fr/recensement-citoyen/)

Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Justificatifs à fournir

- Livret de famille ou acte de naissance
- Pièce d’identité française
- Pièce d’identité étrangère si le jeune possède la double nationalité
- Le jeune doit habiter à Cachan

Démarche de recensement citoyen en ligne (lien externe)

service-public.fr : Fiche pratique F870

Service État civil

Hôtel de ville, 8 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 69 69

etat.civil@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-17h15

Permanence pour légalisation de signature, demande d'acte, attestation d'accueil :
Jeudi : 17h15-19h
Samedi : 8h45-12h30